



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Centre Communal Action Sociale de CORNAS

Séance du 30/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de suffrages : 12
<u>Date de convocation</u> 23/09/2024
<u>Date d'affichage</u> 23/09/2024
<u>VOTE :</u> Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. THEBAULT Pierre

Numéro interne de l'acte : 2024-12
Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un don de 800€ a été effectué au profit du CCAS par un habitant de la commune.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'accepter le don de 800€.

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

